

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 mars 2018 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général.

2018-03-075 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-03-076 OCTROI. INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT que la direction du Greffe a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitations écrites, le 23 février 2018, pour l'inspection télévisée des conduites d'égout, et ce, auprès de cinq (5) sociétés;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions du 6 mars 2018 à 10 h 05;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été reçues, soit:

- | | |
|---------------------|------------------------------|
| - Veolia | 35 304.15 \$ (taxes en sus); |
| - Essa-tech Disteau | 36 580.50 \$ (taxes en sus); |

CONSIDÉRANT que la société Veolia a fourni la soumission la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat d'inspection télévisée des conduites d'égout à la société Veolia au montant de 35 304.15 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-413-00-521.

ADOPTÉE à l'unanimité

INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions peuvent être visionnées via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » du 7 mars 2018 à la vingt-neuvième seconde de la deuxième minute d'enregistrement (00 :02 :29).

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions peut être visionnée via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » du 7 mars 2018 à la trente-troisième seconde de la deuxième minute d'enregistrement (00 :02 :33).

2018-03-077 LEVÉE DE LA SÉANCE

- DE clore la séance extraordinaire du Conseil à 19 h 04.